

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE L'AIN & ARRONDISSEMENT DE BOURG-EN-BRESSE

N° d'ordre : 20260407-08DCC



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 7 Avril 2026

L'An deux mille vingt-six, le mardi sept avril à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil de la Communauté de communes de la Veyle, légalement convoqués, se sont réunis à salle des fêtes Albert Tramblay à Vonnas, sous la présidence de Christophe GREFFET.

COMMUNES	DELEGUES	Présent(s)	Excusé(s)	Absent(s)	COMMUNES	DELEGUES	Présent(s)	Excusé(s)	Absent(s)	
Bey	O. METRAL	X			Mézériat	G. DUPUIT	X			
	H. PORNON (suppléant)					N. ROBIN	X			
Biziat	G. AGATY	X				E. BOZONNET	X			
	M. BOUCHARD (suppléant)				Perrex	J.-J. VIGHETTI			X	
Chanoz-Châtenay	O. MORANDAT	X				E. MATHEY (suppléante)				
	K. LACROIX (suppléante)				Pont-de-Veyle	A. ALEXANDRINE	X			
Chaveyriat	G. ROPY	X				L. MICHEL	X			
	F. BERTILLOT (suppléante)				Saint André d'Huriat	D. DOUVRES	X			
Cormoranche-sur-Saône	J. PALLOT	X				V. CONNAULT (suppléante)				
	N. LE MOAL (suppléante)				Saint Cyr-sur-Menthon	K. PALLE		X		
Crottet	J.-P. LHÔTELAIS	X				B. PELLETIER	X			
	C. TURCHET	X			F. CHAGNARD	X				
	D. FAYEMI	X			Saint Genis-sur-Menthon	C. GREFFET	X			
Cruzilles-les-Mépillat	D. BOYER		X			S. DURANCEAU (suppléant)				
	A. BIGOT (suppléante)	X			Saint Jean-sur-Veyle	A. RENOU-LYAT	X			
Grièges	A. GREMY	X				H. LOUREAUX (suppléant)				
	T. LAURENT	X			Saint Julien-sur-Veyle	S. REVOL	X			
	L. CAZABON	X				H. BOURGE (suppléant)				
Laiz	S. SCHAUVING	X			Vonnas	A. GIVORD	X			
	S. MARECHAL GOYON	X				N. DUCLOS	X			
		C. RABUEL	X				E. DESMARIS	X		
		C. DESMARIS	X							

Envoi de la convocation : 01/04/2026

Affichage de la convocation : 01/04/2026

Nombre de conseillers élus : 32

Nombre de conseillers présents : 30

- Karine PALLE a donné pouvoir à Bruno PELLETIER

A l'unanimité, Monsieur Gilles ROPY est désigné Secrétaire de séance.

OBJET : AFFAIRES GENERALES - Désignation du lieu du prochain Conseil communautaire

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L5211-2 ;

Accusé de réception en préfecture
001-200070555-20260407-20260407-08DCC-DE
Date de télétransmission : 16/04/2026
Date de réception préfecture : 16/04/2026

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L5211-2, le Conseil Communautaire est appelé à fixer le lieu du prochain Conseil Communautaire ;

Considérant que le Président informe que le prochain Conseil communautaire se tiendra le lundi 27 avril 2026 à 19h30, et qu'il propose que cette réunion se déroule à la salle polyvalente de LAIZ ;

Le Conseil communautaire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE que le Conseil communautaire du lundi 27 avril 2026 aura lieu à la salle polyvalente de LAIZ.

Le Président

Christophe GREFFET



Le Secrétaire de séance

Gilles RAPHY

Certifié exécutoire

Affiché le : 15/04/2026

Transmis en Préfecture le :

15/04/2026

Voies et délais de recours : En application de l'article R421-1 du Code de justice administrative, la juridiction administrative ne peut être saisie que par voie de recours formé contre une décision, et ce, dans les deux mois à partir de la notification ou de la publication de la décision attaquée.